

2021/14

MAIRIE DE PONTAIX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an **DEUX MIL VINGT ET UN, le 09 juin**, à 18 heures 15, le Conseil Municipal de PONTAIX, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Dominique VINAY, Maire.

Présents : Dominique VINAY, Laurent GRANON, Pascal LAPEYRE, Eric VINAY, Olivier BARNIER, Hélène BLACHE, Joël LAPEYRE, Denis LE CAPITAINE

Pouvoir : Nicolas CHEVAL qui a remis un pouvoir à Denis LE CAPITAINE

Absents : Emile MALICORNE, Pascal DIOTTE

Secrétaire de séance : Hélène BLACHE

Date de convocation : 31 MAI 2021

OBJET : Mise à enquête publique du zonage d'assainissement communal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'art L2224-10 du CGCT relatif à la délimitation des zones d'assainissement sur le territoire communal,

Vu l'art. R123-1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs à l'organisation des enquêtes publiques des opérations susceptibles de modifier l'environnement,

Vu l'art R 122-18-1 du Code de l'Environnement relatif aux modalités de consultation de l'Autorité environnementale dans le cas d'une demande d'examen au cas par cas,

Vu la délibération du 12/12/2019 approuvant le projet d'assainissement communal établi sur la base du schéma directeur d'assainissement,

Considérant le projet d'assainissement collectif pour le village étudié dans le cadre du schéma directeur d'assainissement,

Considérant la nécessité d'établir le zonage d'assainissement actuel pour rendre opposable le raccordement des habitations concernées sur le futur réseau de collecte,

Considérant la carte de zonage d'assainissement déterminant le mode d'assainissement collectif et non collectif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de présentation du projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à consulter l'Autorité Environnementale compétente pour le projet de zonage préalablement à la demande d'ouverture de l'enquête publique,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter les services compétents de l'état en vue de l'ouverture d'une enquête publique pour la modification du zonage d'assainissement communal,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que la délibération sera notifiée au Département de la Drôme, assistant de la Commune, de façon qu'il produise l'ensemble des documents nécessaires à cette enquête publique,
- **DIT** que la présente délibération sera affichée selon la réglementation en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire, Dominique VINAY

